

Stage

ECTS : 0

Description du contenu de l'enseignement :

L'apprenant réalise un stage de 2 mois minimum après la période de formation en présentiel, dans le secteur médico-social ou sanitaire ou dans le domaine de l'industrie pharmaceutiques.

Compétence à acquérir :

Lors d'un stage OBLIGATOIRE de 2 mois minimum après la période de formation en présentiel, les apprenants :

- découvrent ou renforcent leurs connaissances du secteur médico-social ou sanitaire ou dans le domaine de l'industrie pharmaceutique ;
- vivent une mise en situation professionnelle ;
- mettent en oeuvre les acquis de la formation ;
- acquièrent des compétences professionnelles.

Mode de contrôle des connaissances :

La validation du stage nécessite la signature de la convention de stage et sa réalisation.